



Wiederkehr Recycling

Wiederkehr Recycling AG
Titlisstrasse 332
5622 Waltenschwil
Schweiz

Telefon +41 56 618 36 36
Fax +41 56 618 36 37
group@wierec.com
www.wierec.com

Conditions générales du groupe Wiederkehr

1. Champ d'application

1.1. Ces Conditions générales (ci-après «CG») s'appliquent pour l'ensemble des offres, contrats et transactions commerciales ainsi qu'aux prestations secondaires dans le cadre de notre entreprise commerciale du groupe Wiederkehr, à savoir: Wiederkehr Recycling AG (Waltenschwil, Suisse), AVO Wiederkehr Recycling AG (Schwarzenbach, Suisse), SMV Wiederkehr Recycling GmbH (Lauchringen, Allemagne) et SCMR Wiederkehr Recycling GmbH (Lutherstadt-Eisleben, Allemagne) (ci-après: «Wiederkehr»).

Wiederkehr entretient des relations commerciales avec des fournisseurs et des acheteurs (tous deux ci-après: «clients»).

La version des CG actualisée et applicable aux relations contractuelles avec Wiederkehr est disponible sur <http://www.wierec.com>. La version allemande s'applique. Les traductions des présentes CG dans d'autres langues sont uniquement fournies à des fins informatives.

1.2. A la conclusion de contrats entre Wiederkehr et le vendeur/l'acheteur de matériel et le destinataire des prestations («client»), les rapports juridiques se basent sur les présentes Conditions générales («CG»).

1.3. La désignation «matériel» utilisée dans les CG se rapporte à toutes les matières (y compris ferraille, fer, métaux, déchets, matériaux, etc.) et appareils (conteneurs à presse, récipients, etc.) commercialisés dans le cadre du contrat entre Wiederkehr et le client.

1.4. Tout arrangement dérogatoire aux dispositions des CG entre Wiederkehr et le client doit être conclu à l'écrit.

1.5. Wiederkehr peut modifier les CG à tout moment, et ce également dans un rapport contractuel en cours, à condition que le client ait été informé des modifications et ne s'y oppose pas dans un délai de 4 semaines après en avoir été notifié.

1.6. A son entrée sur le terrain, le visiteur ou le livreur accepte les dispositions de sécurité de Wiederkehr accrochées à l'entrée ainsi que le règlement intérieur présenté.

1.7. Le client garantit et confirme face à Wiederkehr que toutes les marchandises qu'il vend ou remet à Wiederkehr ont été acquises légalement, ou que le client est leur propriétaire légitime ou que les marchandises se trouvent en son pouvoir de disposition exclusif. Par ailleurs, le client confirme que les marchandises ne proviennent pas d'une action pénalement condamnable ou d'entreprises pratiquant la fraude TVA de type carrousel, ou que l'acheteur n'est pas impliqué, directement ou indirectement, dans de telles activités, même en cas de simple suspicion.

1.8. Sauf en cas d'accord mutuel écrit, toutes nos offres sont sans engagement et non contraignantes. Les commandes, offres, contrats et modifications de contrats, annulations et tout autre accord ne sont exigibles de notre part que s'ils ont été confirmés à l'écrit par Wiederkehr; l'absence de réponse n'équivaut pas à un consentement.

2. Offres, prix et paiements

2.1. Les offres de ventes de Wiederkehr ne sont valables qu'à l'écrit. Les offres orales ainsi que les adaptations ultérieures des conditions contractuelles nécessitent une confirmation écrite de Wiederkehr. Une transmission par fax ou par e-mail est équivalente à la forme écrite. Des accords oraux sur les prix dans le cadre de contrats prolongés restent réservés.

2.2. Les prix de vente offerts par Wiederkehr s'entendent hors TVA légale. Les frais de transport, de douanes ou autres frais, ainsi que les frais de location pour les conteneurs ne sont compris dans le prix que si cela a été expressément mentionné ou conclu dans des Incoterms.

2.3. Wiederkehr n'est lié par les prix d'achat indiqués que si les délais et dates de livraison sont respectés. En cas de retard de livraison, Wiederkehr se réserve le droit d'adapter les prix d'achat en fonction des évolutions des prix pour le matériel concerné.

2.4. Les factures de Wiederkehr sont payables dès réception et sans délai. Tout accord dérogatoire nécessite la forme écrite. Le risque du moyen de paiement et tous les frais engendrés par le paiement sont à la charge du client.

2.5. En cas de retard de paiement, des intérêts de retard à hauteur de 5% au-dessus du taux d'intérêt de base sont considérés comme convenus.

2.6. En cas de retard de paiement du client sans fixation de sursis, Wiederkehr peut conserver toutes les livraisons de matériel et exploiter ces livraisons autrement. Dans le cas de contrats portant sur plusieurs livraisons de matériel, Wiederkehr peut résilier sans préavis ce même contrat avec le client accusant un retard, sans aucune autre obligation.

2.7. Si un délai de paiement a été convenu, le jour de la livraison est considéré comme date de référence pour son calcul, ainsi que pour d'éventuels calculs d'intérêts. Chaque commande est considérée comme une transaction à part entière en ce qui concerne le paiement.

2.8. Wiederkehr est en droit, même en cas de dispositions contraires du client, de déduire d'abord des paiements de ses dettes les plus anciennes. Si des coûts ou des intérêts ont déjà été générés, Wiederkehr est en droit de déduire d'abord les paiements des coûts, puis des intérêts, et enfin de la prestation principale.

2.9. Un paiement n'est considéré comme effectué qu'à partir du moment où Wiederkehr peut disposer de la somme. Wiederkehr n'accepte des chèques de la part du client qu'à des fins de paiement. Dans le cas d'une remise de chèque, le paiement n'est considéré comme effectué que lorsque le chèque a été encaissé sans réserve et définitivement.

2.10. Les paiements par lettre de change nécessitent l'accord explicite préalable de Wiederkehr. Tous les frais de change sont à la charge de l'acheteur. L'acceptation de lettres de change ne signifie pas un report de la créance concernée.

2.11. Les paiements en liquide n'ont un effet libératoire auprès de Wiederkehr que s'ils sont versés à des personnes munies d'une procuration pour l'encaissement.

2.12. Si le client ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement, notamment lorsqu'un chèque ne peut pas être encaissé, que les versements sont suspendus, qu'une lettre de change est protestée ou subit d'autres circonstances qui remettent en question la solvabilité du client, Wiederkehr est en droit d'exiger le versement de la totalité des créances restantes, même si Wiederkehr a déjà encaissé des chèques. Par ailleurs, dans ce cas, Wiederkehr est en droit d'exiger des cautions appropriées.

2.13. Le client n'est autorisé à obtenir compensation, retenir des règlements ou réduire les prix, même s'il fait valoir des réclamations ou des contestations, que si ses réclamations sont valables en droit ou reconnues par écrit.

3. Achat et reprise de matériel

3.1. Si Wiederkehr constate un problème ou un dommage de tout type sur le matériel fourni ou repris suite à une déclaration incorrecte, le dommage causé doit être compensé par le client. Le client garantit que le matériel livré ne contient ni matières dangereuses, ni substances à problèmes, ni huiles usagées, qu'il est exempt de corps creux à risque d'explosion et qu'il ne dépasse pas les valeurs limites de radioactivité ou d'autres valeurs limites (de contamination) admissibles. En cas de radioactivité considérée comme non admissible par les autorités nationales et locales, l'expéditeur du matériel est tenu de l'éliminer de manière conforme aux dispositions légales. Le vendeur doit également libérer Wiederkehr de toute demande d'indemnisation de la part de tiers en cas d'éventuel recours, ainsi que de tous les coûts engendrés dans ce contexte. Si des substances existantes réutilisables présentes dans le matériel n'ont pas été déclarées à la livraison, Wiederkehr est en droit, même après la reprise du matériel, de renvoyer la livraison ou de refuser sa réception. Si Wiederkehr se charge du transport jusqu'à une décharge ou une installation de traitement, Wiederkehr est en droit de rapporter le matériel s'il s'avère par la suite que celui-ci ne convient pas pour l'élimination/le traitement prévu par le contrat ou que la déclaration est erronée. Avec ce retour, le contrat est considéré comme annulé et le client doit compenser tous les coûts, dommages et préjudices.

3.2. La propriété, l'utilisation et les risques inhérents au matériel livré chez Wiederkehr sont transmis à Wiederkehr lorsqu'il accepte le matériel dans ses locaux. Si des Incoterms dérogatoires ont été conclus, le contrôle d'acceptation a quand même lieu dans les locaux de Wiederkehr.

3.3. Wiederkehr est en droit de contrôler le matériel acheté directement à son arrivée, ainsi que de refuser de l'accepter ou de faire valoir une réduction du prix auprès du client en cas de défauts et de variations de la qualité, des propriétés ou de la quantité conclues dans le contrat. En cas de vices cachés, Wiederkehr est également en droit de faire valoir ces droits après l'acceptation du matériel. Les coûts engendrés par des contrôles et expertises supplémentaires organisés en raison de défauts ou de variations de la qualité, des propriétés ou de la quantité conclues dans le contrat sont à la charge du vendeur.

3.4. L'évaluation du matériel acheté se base principalement sur le poids/la quantité à la réception ainsi que sur la qualité des produits reçus telle que déterminée par Wiederkehr. Le diagnostic en usine demeure réservé dans tous les cas.

3.5. Les dates conclues pour la livraison à Wiederkehr et/ou les dates pour la mise à disposition du matériel pour un retrait par Wiederkehr sont obligatoires pour le client.

3.6. Le client garantit que les livraisons de matériel sont effectuées avec soin, que le matériel livré à Wiederkehr présente les propriétés définies dans le contrat et ne contient ni substances indésirables ni défauts.

3.7. Wiederkehr décline toute responsabilité quant aux dommages subis par le matériel de transport utilisé par le client/le fournisseur tel que les véhicules tracteurs, les semi-remorques et les remorques.

4. Vente de matériel

4.1. Si le contrat ne stipule pas explicitement le contraire, la vente de matériel par Wiederkehr a lieu «départ usine» (usine de Wiederkehr) conformément aux Incoterms 2010®.

4.2. La livraison de matériel au client par Wiederkehr ne change rien au moment du transfert de l'usage et des risques au client lors de la mise à disposition pour le transport «départ usine» de Wiederkehr. La conclusion écrite d'Incoterms dérogatoires demeure réservée.

4.3. La propriété du matériel vendu par Wiederkehr au client n'est transférée au client qu'à partir du moment où le prix de vente a été intégralement payé. Wiederkehr se réserve le droit de faire inscrire la réserve de propriété au registre.

4.4. Les marchandises achetées qui n'ont pas été totalement payées demeurent la propriété de Wiederkehr. Le client conserve la propriété (partagée) de Wiederkehr sans rémunération. Les marchandises qui restent la propriété (partagée) de Wiederkehr sont désignées ci-après comme «marchandises sous réserve».

4.5. Le client est tenu de garantir une assurance suffisante des marchandises sous réserve à ses frais, en faveur de Wiederkehr, contre les risques élémentaires et contre le vol.

4.6. En cas de retrait définitif, Wiederkehr est en droit d'appliquer un taux d'abattement forfaitaire de 25% à l'établissement de la note de crédit, sans autre preuve. Les autres indemnisations (par ex. frais de transport et autres frais engagés) demeurent réservés.

4.7. Les paiements par lettre de change ou par chèque ne sont acceptés qu'à des fins de paiement; la réserve de propriété conclue n'est pas concernée. En cas de transaction par chèque ou lettre de change, la réserve de propriété demeure jusqu'à l'encaissement de la dernière lettre de change.

4.8. Une mise en gage de la marchandise sous réserve doit être immédiatement indiquée à Wiederkehr et requiert un consentement écrit préalable. La personne tierce doit être informée par écrit de la réserve de propriété existante de l'acheteur.

4.9. Prolongation de la réserve de propriété: L'acheteur de marchandises de Wiederkehr est en droit de les utiliser dans ses transactions ordinaires et de les vendre à d'autres tant qu'il n'accuse pas de retard de paiement. Le client cède dès à présent à Wiederkehr ses créances vis-à-vis d'un acquéreur dans le cadre d'une revente de marchandises sous réserve. Wiederkehr accepte cette cession. Le client est en droit de recouvrer les créances pour son compte et en son propre nom. Dans le cas où le client ne s'acquitterait pas correctement de ses devoirs de paiement,

Wiederkehr se réserve le droit de recouvrer lui-même les créances. Toute manipulation et traitement des marchandises livrées a lieu au nom et sur demande de Wiederkehr. Si les marchandises sont traitées avec des objets n'appartenant pas à Wiederkehr, ce dernier obtient un droit de copropriété sur le nouveau bien proportionnellement à la valeur des marchandises livrées par rapport aux autres objets traités. Il en va de même en cas de mélange ou d'alliage des marchandises sous réserve avec des objets n'appartenant pas à Wiederkehr.

4.10. Extension de la réserve de propriété: Les marchandises fournies par Wiederkehr demeurent la propriété de Wiederkehr jusqu'à ce que toutes les créances (actuelles ou futures) de Wiederkehr vis-à-vis du client soient recouvrées. Wiederkehr s'engage à libérer la marchandise sous réserve sur demande du client si sa valeur dépasse les créances à garantir de plus de 10%. Wiederkehr sélectionne toutefois les marchandises sous réserve à libérer.

4.11. Wiederkehr se réserve le droit de ne fournir le matériel que contre paiement anticipé, ainsi que de refuser de le fournir ou de retenir le matériel dans le cas où l'exécution du paiement par le client semble incertaine.

4.12. Wiederkehr décline toute responsabilité quant à la compatibilité du matériel vendu avec un usage déterminé par le client.

4.13. Le matériel vendu par Wiederkehr doit être considéré comme sans vices si le client n'a pas déposé, dans un délai de 3 jours après réception ou retrait, une réclamation écrite auprès de Wiederkehr. Si des vices sont constatés, le client doit mettre le matériel concerné en lieu sûr et laisser à Wiederkehr l'occasion suffisante d'effectuer une expertise sur place.

4.14. Wiederkehr est en droit de se retirer du contrat sans que le client ne puisse faire valoir de prétentions à dommages-intérêts, si le patrimoine du client fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité, ou s'il est insuffisant pour couvrir les coûts, et que Wiederkehr a vendu au client des marchandises et matières premières cotées en bourse, ou que des actions ont été engagées contre le client, ou si le client contrevient aux dispositions contractuelles. Dans le cas de l'insolvabilité, Wiederkehr est en droit de demander le retour des marchandises que le client n'a pas encore payées et/ou de reprendre le matériel à des fins de facturation (cf. réserve de propriété § 4.3. ff).

4.15. Les vices doivent être signalés à l'écrit par le client dans un délai d'une semaine. Wiederkehr est en droit, à sa discrétion, de corriger les éventuels vices, d'ajouter des éléments manquants ou de les compenser par une réduction du prix. Si le client ne dépose pas sa réclamation dans les délais indiqués, tous ses droits de garantie et dommages-intérêts sont annulés. Wiederkehr ne saurait être tenu responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou due à une négligence grave. Sauf accord contraire conclu dans le cas individuel, l'obligation de compensation de Wiederkehr est limitée à CHF 100 000.–, ou le montant équivalent en euros. La seule désignation des produits ne permet pas d'en déduire un quelconque standard minimal. Par exemple, Wiederkehr n'apporte aucune garantie pour d'éventuelles exigences de qualité basées sur la désignation du produit. Le client n'est pas autorisé à compenser ses propres créances avec des créances de Wiederkehr. Cela ne s'applique pas vis-à-vis des consommateurs en cas d'incapacité de Wiederkehr à payer.

4.16. En cas de panne de production chez Wiederkehr, qui empêche ce dernier, sans faute de sa part, de fournir l'objet du contrat dans les délais convenus (par exemple cas de force majeure, vandalisme, etc.), les dates et délais de livraison sont prolongés du délai de la panne et de la remise en service. Conformément au § 6, le client n'a droit de faire valoir des droits à dommages-intérêts suite à un retard de livraison qu'en cas de faute grave.

5. Prestations de services

5.1. Les prestations de transport, de démantèlement et de recyclage sont effectuées par Wiederkehr avec le soin nécessaire, conformément aux dispositions légales du droit du mandat.

5.2. Wiederkehr peut faire intervenir des parties tierces comme auxiliaires pour réaliser les prestations, sans autorisation préalable du client.

5.3. Les objets de location désignent des objets comme les fûts, bennes, conteneurs et autres objets fournis par Wiederkehr à des tiers.

5.4. Droit de propriété: L'objet de location et est demeure la propriété de Wiederkehr. Le locataire/client n'est pas autorisé à retirer les marquages apposés sur l'objet de location, à vendre, mettre en gage, offrir, louer l'objet de location, ou à le laisser à des tiers de quelque autre manière. Le locataire représente les intérêt de Wiederkehr face à des tiers. Le locataire informera immédiatement Wiederkehr d'éventuels procédés pouvant avoir des répercussions après livraison (remise) sur le droit de propriété de Wiederkehr ou sur l'objet de location.

5.5. Retour: Le locataire est tenu de rendre l'objet de location dans le même état correcte que celui dans lequel il l'a reçu, en tenant compte de l'usure normale. Les éventuelles réparations ou un nettoyage final plus important que la moyenne sont facturés séparément au locataire.

5.6. Dommages: Entre la mise à disposition pour retrait et le retour de l'objet de location, le client est responsable vis-à-vis de Wiederkehr en cas de perte ou d'endommagement de l'objet de location, quelle que soit la faute et la cause, même en cas de force majeure. Un objet de location rendu dans un état non conforme est immédiatement réparé par Wiederkehr à la charge du locataire.

5.7. Assurance: L'objet de location n'est pas assuré par Wiederkehr.

5.8. Retrait: Au moment du retrait, le locataire contrôle l'état et les propriétés de l'objet de location. L'objet de location est loué dans l'état où il se trouve effectivement. Toute réclamation selon laquelle l'objet de location ne serait pas dans l'état demandé par le locataire ou ne correspondrait pas à l'usage prévu est exclue si le locataire ne l'exprime pas au moment du retrait. Le locataire est tenu de fournir un lieu approprié et un accès stable pour l'objet de location.

5.9. Autorisation: Les éventuelles autorisations légales nécessaires pour la mise en place la construction et/ou l'utilisation de l'objet de location doivent être fournies par le locataire.

5.10. Déplacement de l'objet de location: Le locataire ou des tiers ne sont pas autorisés à déplacer l'objet de location, le décaler, le charger ou le décharger, ni l'utiliser à des fins différentes que celles pour lesquelles il a été fourni.

5.11. Responsabilité: Wiederkehr décline toute responsabilité en cas de dommages directs ou indirects, quels qu'ils soient, causés à locataire ou à des tiers par l'objet de location ou son utilisation. Le locataire est tenu d'indemniser et d'exonérer Wiederkehr de toute réclamation de tiers. Wiederkehr décline également toute responsabilité si l'objet de location est déplacé, décalé, chargé ou déchargé ou utilisé à des fins différentes que celles pour lesquelles il a été fourni, avec ou sans approbation ou surveillance d'un collaborateur de Wiederkehr.

5.12. Frais: Les éventuels frais et contributions, tels que les impôts, droits de douane et taxes prélevés sur la base du contrat de location, de la possession ou de l'utilisation de l'objet de location, sont à la charge du locataire.

5.13. Dispositions particulières en matière de législation sur les déchets dans le trafic transfrontalier: Le partenaire contractuel/client est responsable du fait que et doit garantir que le producteur de déchets ou que le poste d'arrivée/de chargement puisse présenter tous les documents nécessaires conformément à l'annexe VII du règlement CE n° 1013/2006 sur le transfert de déchets, dans leurs versions à jour, qu'il les transmette avant le début de chaque transport et qu'ils soient apportés à chaque transport, dûment remplis. Le partenaire contractuel indemnise et exonère totalement Wiederkehr dans ce contexte.

6. Responsabilité

6.1. Le client, quant à lui, est responsable vis-à-vis de Wiederkehr des dommages causés en cas de violation du contrat de sa part. Le client exonère Wiederkehr de toute réclamation de tiers si cette réclamation est due à une violation du contrat de la part du client.

6.2. Les parties ne sont pas responsables des retards ou exécutions défectueuses dues à des cas de force majeure. Les «cas de force majeure» se rapportent à des événements provoquant des dommages, qui agissent de l'extérieur, ne sont pas prévisibles et dont les conséquences ne peuvent pas être évitées avec les ressources habituelles.

7. Droit applicable et juridiction compétente

7.1. Juridiction compétente et droit applicable pour les entreprises de Wiederkehr domiciliées en Suisse: Les contrats entre les entreprises suisses de Wiederkehr et le client, ainsi que tous les litiges en résultant, sont exclusivement soumis au droit de la Confédération suisse. L'application du droit commercial uniforme de La Haye est exclu. Le lieu d'exécution et la juridiction compétence pour tous les litiges provoqués, directement ou indirectement, par le contrat est le siège de l'entreprise concernée conformément au § 1.1.

7.2. Juridiction compétente et droit applicable pour les entreprises de Wiederkehr domiciliées en Allemagne: Les contrats entre les entreprises allemandes de Wiederkehr et le client, ainsi que tous les litiges en résultant, sont exclusivement soumis au droit de la République fédérale d'Allemagne. L'application du droit commercial uniforme de La Haye est exclu. Le lieu d'exécution et la juridiction compétence pour tous les litiges provoqués, directement ou indirectement, par le contrat est le siège de l'entreprise concernée conformément au § 1.1.

7.3. Droit commercial ONU: Pour résoudre tout litige basé sur un contrat – y compris un litige sur son existence ou non ainsi que sur ses effets anticipés et ultérieurs –, la compétence exclusive des juridictions objectivement envisagées et le droit applicable – **à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies et des dispositions relatives aux conflits de lois** – est convenue au siège de l'entreprise concernée.

8. Dispositions finales

8.1. D'autres conditions de livraison ne s'appliquent que si elles sont compatibles avec les conditions susmentionnées. En cas de doute, les conditions de Wiederkehr font autorité sur la formulation et l'interprétation.

8.2. L'absence de confirmation des conditions susmentionnées correspond à leur reconnaissance.

8.3. Sans le consentement de Wiederkehr, le client n'est pas autorisé à transférer les droits de contrats avec Wiederkehr à des tiers.

8.4. Dans le cadre de la facturation informatique, les données nécessaires au traitement du contrat sont enregistrées. Les données sont traitées en toute confidentialité par Wiederkehr, dans le respect des prescriptions légales, et remises à des tiers – si nécessaire – uniquement pour les transactions et les paiements.

8.5. Si ces CG, certaines de ses parties ou d'autres dispositions d'un contrat s'avéraient inapplicables, totalement ou en partie, ou rendues inapplicables par une nouvelle jurisprudence, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les règlements non valides doivent être remplacés par des règlements aussi proches que possibles des anciens d'un point de vue économique et applicables selon la situation juridique actuelle.

Valable à partir du 22.02.2019